


## DOCUMENT IMPORTANT A LIRE AVANT DE PROCEDER A LA PREINSCRIPTION

**Pour une préinscription réussie, vous devez disposer, installés sur l'ordinateur :**

- du logiciel ``Adobe® Reader®`` gratuit en téléchargement en cliquant sur l'icône  située sur la page de préinscription du site,
- d'une possibilité d'impression du dossier papier à retourner au centre de gestion de la Nièvre, renseigné, signé, et accompagné des documents demandés.

Vous devez, pendant la période de préinscription :

- vous connecter sur le site [www.cdg58.com](http://www.cdg58.com), aller à la page « [Accueil](#) > [Concours, bourse de l'emploi, LES CONCOURS, La préinscription](#) »

puis cliquer sur le bouton :

Accès préinscription

Vous êtes connecté au module de préinscription, vous cliquez sur le lien ``s'inscrire`` du concours ou de l'examen professionnel de votre choix, une nouvelle page s'affiche et vous devez cocher la case :



J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription à ce concours, et avoir lu la brochure correspondante jointe.  
(sinon, [télécharger la brochure](#) )

Après avoir validé la prise de connaissance de la présente brochure, vous saisissez toutes les données demandées dans le formulaire, notamment celles précédées (ou suivies) d'un astérisque.

Vous validez votre saisie, téléchargez et imprimez votre dossier.

Vous le complétez, joignez les documents demandés et le transmettez dans les délais impartis.

Il est fortement recommandé de disposer d'une adresse courriel (plutôt personnelle), car l'accusé de réception de votre préinscription sera transmis via celle-ci. Cet accusé mentionnera un code utilisateur, qui, associé à votre mot de passe, vous permettra un accès sécurisé à votre dossier, tout au long du déroulement du concours ou de l'examen professionnel, et même au-delà, en cas d'inscription sur liste d'aptitude (concours) ou d'admission (examen), après réussite.

En vous connectant sur votre accès sécurisé, vous avez la possibilité :

- de rééditer le dossier papier, si nécessaire, qui doit parvenir au plus tard à la date limite de dépôt, au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre (CDG58),
- de suivre l'état d'avancement de votre dossier (réception du dossier, instruction du dossier, acceptation du dossier d'inscription par le service concours du CDG58 et admission à concourir).